

Règlement Trophée des Quartiers 2023

Pour vous inscrire au Trophée, vous devez indiquer au moment de votre inscription le quartier rennais dans lequel vous résidez.

Article 1 - Organisation

Tout Rennes Court organise un Trophée des Quartiers, sur les courses S'mi Ouest France, 10 km CMB, 5 km Harmonie Mutuelle, Mile ainsi que les courses Poussins, Benjamins, Minimes Eau du Bassin Rennais.

La Marche Colombia n'est pas support de ce trophée.

Article 2 - Conditions d'inscription

Les participant(e)s sont soumis(e)s au règlement général des épreuves de Tout Rennes Court à télécharger sur le site de Tout Rennes Court.

Le Trophée est ouvert **UNIQUEMENT** aux coureurs résidant dans les quartiers rennais.

Article 3 - Procédure de saisie des inscriptions

Pour participer au classement du Trophée des Quartiers, les coureurs devront **impérativement** indiquer leur quartier de résidence lors de leur inscription sur une des courses support du Trophée.

Article 4 - Classement

Le classement est réalisé par addition des points de chaque coureur pour son quartier.

1 arrivant inscrit au trophée = 1 point

Pour mettre en valeur l'engagement de nos bénévoles « Tout Rennes Court », la participation de chacun d'eux rapportera **2 points à leur quartier**.

La liste des bénévoles sera mise à jour par le directoire de l'association COURSSS, organisatrice de l'événement.

Le quartier vainqueur est celui qui aura obtenu **le plus grand nombre de points**. Les résultats seront obtenus à la suite à un prorata du nombre d'habitants de chaque quartier.

Les coureurs doivent terminer leur course pour valider le point pour leur quartier !

Article 5 - Remise du Trophée :

La cérémonie de remise du trophée a lieu le soir de l'évènement durant la soirée de clôture de Tout Rennes Court.

Le Trophée sera donc remis au représentant du quartier vainqueur. Le trophée sera remis en jeu à chaque nouvelle édition de Tout Rennes Court.